[Texte]

So there are still nominations. So, of course, I have to proceed. I have three names: Mr. Schroder, Mr. Munro and Miss Jewett, so I will proceed by calling.... I knew this was to be expected because Miss Jewett had already sent a letter to me and to all of you, so I went to check with the Chair to see how I should proceed if I got more than two nominations. Now I am surprised by three.

• 2010

So I will, of course, put to you the first nomination; if that nomination is rejected, then I will put the second one that I received; and, if that one is rejected, I will put the third one.

In all fairness, I was aware that there would be more than one nomination tonight so I wanted to make sure, checking Beauchesne and checking with the practice of the House and the rules, and the rules are very clear. I have to put the name of the first one I rapidly recognize, followed by the second one, followed by the third one. Not that I disagree with what Mr. McKinnon may have said, hoping that this committee—maybe there are some problems in subcommittees I am unaware of. So I have to proceed by putting to you the first name that I have received, Mr. Robinson. If it was not to be approved by the committee, I would therefore put to you the name of Mr. Munro. If that was not to be approved, I would then put the name of Miss Jewett, according to the rules of the House. So at this time . . .

An hon. Member: Is that a correct procedure?

The Chairman: Yes. If it is challenged, I will have to give you the rules, but that is how I see it, and I checked. I can give you the rules, but...

An hon. Member: It has always been that way.

The Chairman: It has always been like that. I am in your hands, but it is the same in the House of Commons. I checked with the clerk after 3.00 o'clock this afternoon when I was made aware that there would be more than one nomination in order not to waste the time of the committee tonight.

Mr. McKinnon.

Mr. McKinnon: I do not like to raise further questions, Mr. Chairman. I was just wondering if it might be possible, to ensure that this committee goes on working in the future with the harmony that it has shown in the past and that there should be no personal recriminations in any form, meant or not meant, if we could vote by ballot on these selections. After all, it is not unknown to vote by ballot in this country.

The Chairman: So, have you asked for a . . . ?

Mr. McKinnon: I would like us to vote by ballot. I am not calling for a recorded vote. I am asking if we could vote by ballot

The Chairman: You mean by secret ballot?

Mr. McKinnon: I do not know of any other kind.

[Traduction]

Il nous reste donc à faire le choix. Bien entendu, c'est ce dont je dois m'occuper. J'ai trois noms: M. Schroder, M. Munro et M^{ne} Jewett, je vais donc procéder en demandant... Je savais que je devais m'attendre à cela car M^{ne} Jewett m'avait déjà envoyé une lettre ainsi qu'à vous tous; j'ai donc vérifié afin de voir comment je devais procéder s'il y avait plus de deux candidatures. Or, il y en a trois.

Je vais donc vous soumettre la première et si elle est rejetée, je vous demanderai de vous prononcer sur la deuxième, puis si celle-là subit le même sort, voud devrez voter sur la troisième.

Par souci de justice, j'avoue avoir su qu'il y aurait plus d'une mise en nomination ce soir; je voulais donc vérifier ce que j'avais à faire dans le Beauchesne puis dans les règlements et les usages de la Chambre, or tout y est très clair. Il faut que je commence par vous soumettre le nom du premier candidat à avoir été proposé, puis le deuxième puis enfin le troisième. Par ailleurs, je ne suis pas en désaccord avec les propos de M. McKinnon, mais j,espère que notre comité n'a jamais fait preuve d'esprit partisan, tout au moins le comité plénier; il peut toutefois y avoir des problèmes dans les sous-comités dont je n'ai pas entendu parler. Pour revenir au sujet, monsieur Robinson, je dois d'abord vous soumettre le nom du premier candidat. Si ce dernier n'obtient pas la faveur du comité, il faudra alors que vous vous prononciez sur la candidature de M. Munro. Si vous n'approuvez pas celle-là non plus, alors je vous soumettrai celle de M^{lle} Jewett, conformément aux règlements de la Chambre. Par conséquent, je vais . . .

Une voix: Est-ce bien la procédure appropriée?

Le président: Oui. Si on la conteste, je vous lirai les règlements mais après vérification, j'estime que c'est bien la bonne procédure. Je puis toujours vous lire ces règlements mais . . .

Une voix: C'est toujours ainsi que les choses se sont passées.

Le président: Oui, c'est cela. Je m'en remets à votre décision mais la procédure est la même à la Chambre des communes car j'ai vérifié auprès du greffier cet après-midi après 15h00 lorsque j'ai appris qu'il y aurait plus d'une candidature, ce afin de ne pas perdre de temps en comité ce soir.

Monsieur McKinnon.

M. McKinnon: Monsieur le président, ce n'est pas que je veuille soulever d'autres questions, mais je me demandais la chose suivante. Si l'on veut que notre comité continue à fonctionner d'une façon aussi harmonieuse que par le passé, et si l'on veut éviter tout reproche, intentionnel ou non, ne pouvons-nous pas voter au scrutin secret sur ces candidatures? Après tout, ce n'est pas un mode de scrutin inusité dans notre pays.

Le président: Vous avez donc demandé . . .

M. McKinnon: J'aimerais que nous votions par voie de scrutin secret, plutôt qu'à main levée.

Le président: Vous parlez d'un scrutin secret?

M. McKinnon: Je ne connais aucune autre forme de scrutin.